

# MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2009

---

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse /MUFFAT Sophie/LE RAY Gérard/  
BAUD Michel/PRALON Sébastien/GEROUDET Vincent/DUFOUR Michel/  
DEHESTRU Marc/  
Absente excusée : Melle BAUD Emilie/ Absent : Mr SAUVAGE Pascal/

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND CONNAISSANCE DE L'ATTRIBUTION PAR LE CONSEIL GENERAL DE SUBVENTIONS POUR LA VOIRIE COMMUNALE ET LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2009.**
- **EXAMINE LA REPARTITION DES FRAIS SCOLAIRES ENTRE ESSERT ROMAND ET LA COTE D'ARBROZ POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009.**
- **PREND CONNAISSANCE DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'EVIAN VALIDANT LA VENTE DE LA LICENCE IV A LA COMMUNE DE LA COTE D'ARBROZ.**
- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**
  - ☞ **P.C. MULLIEZ Le Col de l'Ancrenaz : avis défavorable – baies sur la façade**
  - ☞ **P.C. LE TRANCHANT Le Couard : accordé le 21/07/09**
  - ☞ **P.C. BREWER ET GOOK La Villiaz : en attente des pièces complémentaires**
  - ☞ **C.U. OPERATIONNEL JOLIVET la Crotte : zone de 5000 m2 à débloquer**
  - ☞ **DOSSIER RECOURS P.C. LES COMBES : prend connaissance du mémoire de l'avocat – en attente du jugement-**
  - ☞ **PROJET A.F.U. La Villiaz : en attente : maîtrise du foncier par tous les propriétaires et devis des travaux.**
  - ☞ **PREND CONNAISSANCE DU DEBUT DES TRAVAUX DE REFECTION SUR LA MAISON SITUEE AU FORNET EN ZONE NC SANS AUTORISATION, ET SE PROPOSE D'AVERTIR LE PROPRIETAIRE DES FUTURS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VIRAGE PAR LE CONSEIL GENERAL.**
- **EST INFORME DE LA DEMANDE DE MME TESTU A LA VILLIAZ DE COMBAFOU DE LA REFECTION DU CHEMIN COMMUNAL. LE C.M. MAINTIEN LE PROJET INITIAL PREVU AU POS MATERIALISE PAR UN EMPLACEMENT RESERVE.**

- **EST INFORME QUE MR CHATELAIN N'A TOUJOURS PAS REGLE LES LOCATIONS DE L'ALPAGE ET SE PROPOSE DE PREPARER UN DOSSIER AVEC PREUVES POUR LA SEANCE AU TRIBUNAL LE 18/09/09.**
- **DEMANDE A L'ADJOINTE CHARGEE DE LA FORET DE DONNER UNE SUITE A LA VENTE DES COUPES (INVENDUES EN 2008) / RENDEZ-VOUS AVEC L'ONF LE 28/08/09.**
- **DECIDE L'ATTRIBUTION DES CREDITS SCOLAIRES POUR L'ECOLE MATERNELLE (2000.00 €+ acquisition d'un nouvel ordinateur).**
- **DECIDE D'AFFICHER UNE OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET POUR LE REMPLACEMENT DU CONGE MATERNITE DE REBY STEPHANIE.**
- **EST INFORME DE L'ARRET MALADIE DE L'AGENT TECHNIQUE DEPUIS LE 2 AOUT 2009.**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,  
Le 25 Août 2009

Le Maire,  
BAUD Jean-Paul